

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant les travaux d'enfouissement des réseaux, impasse de la mare Anson à Le Fossé du 04 septembre 2023 au 1<sup>er</sup> décembre 2023.
- Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement

N°2023-185

**ARRETE :**

**Objet :**  
Enfouissement des réseaux  
Impasse de la Mare Anson  
Société CEGELEC  
Du 04 septembre 2023 au 1<sup>er</sup> décembre 2023

**Article I :**

L'enfouissement de réseaux est autorisé impasse de la Mare Anson à Le Fossé du 4 septembre 2023 au 1<sup>er</sup> décembre 2023.

**Article II :**

La présente réglementation sera matérialisée par la pose de panneaux.  
L'entreprise **CEGLEC**, Cours Bourbon, 76203 DIEPPE prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.

**Article III :**

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,  
Forges-Les-Eaux, le 08 septembre 2023

Le Maire  
Christine LESUEUR

Publié électroniquement sur le site Internet

De Forges-les-Eaux le : **11 SEP. 2023**

